

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	38	38 + 5 pouvoirs

Date de convocation

20 janvier 2026

L’an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Seuil d'Argonne, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARRIOT Sophie, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, FABRE Hervé, FEVEZ Clément, GARAT Cédric, ILIC Jean-Marc, JACQUET Clarisse, JEANSON LAMBERT Chantal, KLEIN Dania, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L’HUIILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PATRIS Karine, PHILIPPOT Céline, PINET Julien, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, VERDUN Marie-Pierre, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **ADRIAN Jean-Louis, BRENEUR Robert, CHARTON Patrice, CHASSEIGNE Didier, ERNST Frédéric, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JOSSELIN Sylvine, LANG Christophe, LECLERC Raymond, PHILIPPOT Nathalie, POLMARD Christine, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis.**

Représentés : **GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, GROSS Patrick pouvoir donné à RAMAND Thierry, KLEIN Françoise pouvoir donné à LINARD Lidwine, MOREL Mireille pouvoir donné à BIGUINET Josiane, PALIN Laurent pouvoir donné à AUBRY Martine, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Monsieur BACHELEZ Eric a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de signer l’avenant IRH pour la mission de maitrise d’œuvre du programme de restauration de la Chée et la Nausonce
N° de délibération : DE_2026_001

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** le marché notifié au 09/03/2021 avec le bureau d’étude IRH pour la mission de maitrise d’œuvre pour la réalisation de travaux de gestion et de restauration de la Chée et de la Nausonce
- VU** le rapport d’études de l’avant-projet rédigé par IRH transmis en mai 2021
- VU** la réunion de restitution de l’étude d’avant-projet du bureau d’étude IRH du 21 mars 2023
- VU** la lettre d’intention du 20/02/2025 portant engagement de la commune de Condé en Barrois_les Hauts de Chée sur les aménagements de la Chée en traversée urbaine
- VU** l’avis favorable de la Commission environnement du 18 novembre 2025 pour la prolongation des délais d’exécution et l’intégration d’une clause de révision au marché signé avec IRH Ingénieur Conseil
- La présidente rappelle que le bureau d’étude IRH Ingénieur Conseil a été retenu pour la mission de maitrise d’œuvre pour la réalisation des travaux de gestion et de restauration

de la Chée et de la Nausonce en mars 2021 pour une durée de 72 mois. Les délais d'exécution du bureau d'étude IRH arrivent à échéance au 17/02/2027. La restitution de l'avant-projet a mis en avant la nécessité de réaliser des investigations supplémentaires et des études complémentaires. En conséquence, les délais du marché ne pourront pas être respectés.

Il est demandé à l'assemblée de :

- prolonger le délai d'exécution jusqu'au 16/02/2032
- traiter la phase PRO sur l'ensemble des opérations prévues au programme pluriannuel de restauration de la Chée et de la Nausonce (Option n° 1, n°2, n°3 et n° 4)
- intégrer une clause de révision des prix sur les missions de maîtrise d'œuvre (ACT/VISA/DET/OPC/AOR) des opérations 1, 2, 3 et 4 selon formule ci-dessous :

$$C = 0.125 + 0.875 * (\text{Ing} / \text{Ing}_0)$$

C : Coefficient de révision des prix

Ing₀ : Valeur de l'indice ingénierie au moment de la date de remise des offres

Ing : Valeur du dernier indice ingénierie connu au moment de l'émission de la facture

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 de prolongation des délais d'exécution, d'intégration d'une clause de révision au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de gestion et de restauration de la Chée et de la Nausonce pour les missions (ACT/VISA/DET/OPC/AOR) annexé au présent document,
- AUTORISE le passage de 4 tranches à 3 tranches optionnelles,
- PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget 2026,
- AUTORISE la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer l'avenant n°1 à ce marché et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2026.03.12 11:01:06 +0100
Ref:10579530-15952628-1-D
Signature numérique
la Présidente